

AVIS DU CSRPN de Bretagne N°2015-29-Flore <u>Avis sur le projet de listes rouges de la flore vasculaire</u>	Examen le 11 juin 2015	FAVORABLE à l'unanimité
--	---	--------------------------------

Exposé :

Les listes rouges régionales, complétées par une liste nationale, sont destinées à réunir les éléments les plus objectifs possibles sur les menaces pesant sur la flore vasculaire de France, dans la perspective d'une révision de la liste des plantes protégées aux niveaux régional et national.

L'élaboration de la liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne s'inscrit également dans une démarche d'évaluation de la responsabilité biologique régionale.

L'ensemble des taxons de la flore vasculaire de Bretagne ont fait l'objet d'une analyse selon la démarche et la méthodologie de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Le document présenté au CSRPN comprend la démarche mise en œuvre, la présentation de la liste rouge, le bilan des menaces et le bilan des enjeux relatifs à la flore.

Le travail d'élaboration de cette liste rouge s'est déroulé en plusieurs étapes dont des échanges avec le groupe régional d'experts de la flore. Le catalogue de la flore de Bretagne recense 2589 taxons. Une fois exclus les taxons non indigènes et les taxons hybrides notamment, ce sont 1450 taxons qui ont pu être cotés par un indice d'évaluation de leur menace à l'échelle régionale.

Bilan des menaces :

- RE : Taxons disparus au niveau régional : 46
- CR : Taxons en danger critique (peut-être disparus) : 11
- CR : Taxons en danger critique : 33
- EN : Taxons en danger : 45
- VU : Taxons vulnérables : 95
- NT : Taxons quasi menacés : 103
- LC : Taxons de préoccupation mineure : 941
- DD : Taxons dont les données sont déficientes : 176
-

Bilan des enjeux concernant la flore :

- Enjeux de restauration (?) : Taxons disparus (RE) : 46
- Enjeux de protection, suivi et surveillance : Taxons menacés (CR, CR, EN, VU, NT) : 297
- Enjeux de connaissance (manque de données sur la distribution) : Taxons méconnus (DD) : 176
- Autres enjeux (connaissance, sensibilisation, etc) : Taxons non menacés (LC) 941

Rapport de Jacques Haury.

Le rapporteur juge le texte d'accompagnement très clair et posant bien la démarche réalisée et les principaux résultats. Il trouve dommage que la méthodologie proposée par l'UICN donne une vision trop statique, sachant que des données existent sur la raréfaction des espèces.

Sylvie Magnanon fait remarquer que les données concernant la raréfaction des espèces ont été prises en compte, conformément à la méthodologie de l'UICN.

La question de la banque de graines et de ce qu'elle signifie en termes de potentialité aurait mérité d'être posée.

Il faudrait préciser que cette analyse, réalisée sur maille, ne couple pas la rareté des habitats disponibles pour les espèces rares, hormis la fragmentation.

Cette notion de rareté des biotopes aurait pu être précisée.

Le rapporteur juge intéressant d'avoir envisagé les perspectives et les actions à mener. Il semble qu'il faudrait compléter cette liste par un récapitulatif de la rareté des habitats (éventuellement favorables à telle ou telle espèce rare), mais aussi insister sur les compléments de connaissance à acquérir, et, pour certains milieux, l'importance d'échantillonner en propriété privée si l'on veut avoir une vision exhaustive de la flore. Enfin, pour des taxons difficiles à rechercher, par exemple certains taxons aquatiques, un effort complémentaire de prospection est à mener.

Le rapporteur recommande pleinement l'adoption de cette liste rouge, avec la même forme que pour la liste des invasives : une version datée, et une prévision de révision tous les 5 ans.

Débat :

Le débat porte sur les problématiques suivantes :

Méthodologie de l'UICN : elle donne une vision à un instant T de la situation, ce qui est un atout, mais intègre difficilement les éléments qui permettrait d'avoir une vision plus prospective (prise en compte des potentialités de restauration à partir des banques de semences par exemple).

Systématique : il existe des problèmes de détermination des taxons et en particulier des taxons de rang infra-spécifique. Flora gallica prend insuffisamment en compte les variations génétiques de la flore et ne reconnaît pas plusieurs des sous-espèces et variétés présentes en Bretagne. Ces taxons n'ont donc pas pu être évalués. A chaque validation de listes, il faut se référer à des versions datées. Il y a un enjeu de connaissance.

Milieux insuffisamment inventoriés : c'est le cas des milieux aquatiques.

Cas des espèces présentes dans une seule station : ces espèces sont à inscrire dans la liste régionale des espèces à enjeux quel que soit leur classement dans la liste rouge.

Avis du CSRPN : Avis favorable à l'unanimité.

Rennes, le 10 septembre 2015

Le Président du CSRPN,



Patrick Le Mao